

ÉCOLES ET EFFORT DE GUERRE

Document 1 : Lettre du Préfet aux maires du département d'Indre-et-Loire

AD Indre-et-Loire 10 R 23

10 R 23

. division.
. bureau.
e-nez à expédier
aux armées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ
PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Tours, le 26 novembre 1914.

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire
à Messieurs les Maires du département,

M. le Ministre de la Guerre vient de prescrire l'expédition aux armées, par la 9^{ème} région militaire, de 50.000 cache-nez, dans le très court délai de trois semaines. Il n'est possible de faire face à cette fourniture qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés et je suis convaincu que toutes les femmes et jeunes filles pouvant disposer d'une partie de leur temps, ainsi que les enfants des écoles auront à cœur de participer à la confection de ces articles.

Je vous prie d'adresser un appel dans ce but à vos administrées et en particulier à Mmes. les Institutrices. Je ne suis pas en mesure de vous approvisionner de matière première, mais toute la laine disponible chez les marchands de la région devra être utilisée. La commune pourra faire l'avance du prix d'achat de cette laine et elle en serait immédiatement remboursée par le Service de l'Intendance militaire; il suffira de m'adresser, avec les ballots d'objets confectionnés, les factures des fournisseurs. Pour les personnes qui s'emploieraient à la confection de cache-nez moyennant salaire, vous m'adresseriez également la note de dépense de main-d'oeuvre, cette dépense devant bien entendu, être calculée au taux du salaire courant du pays.

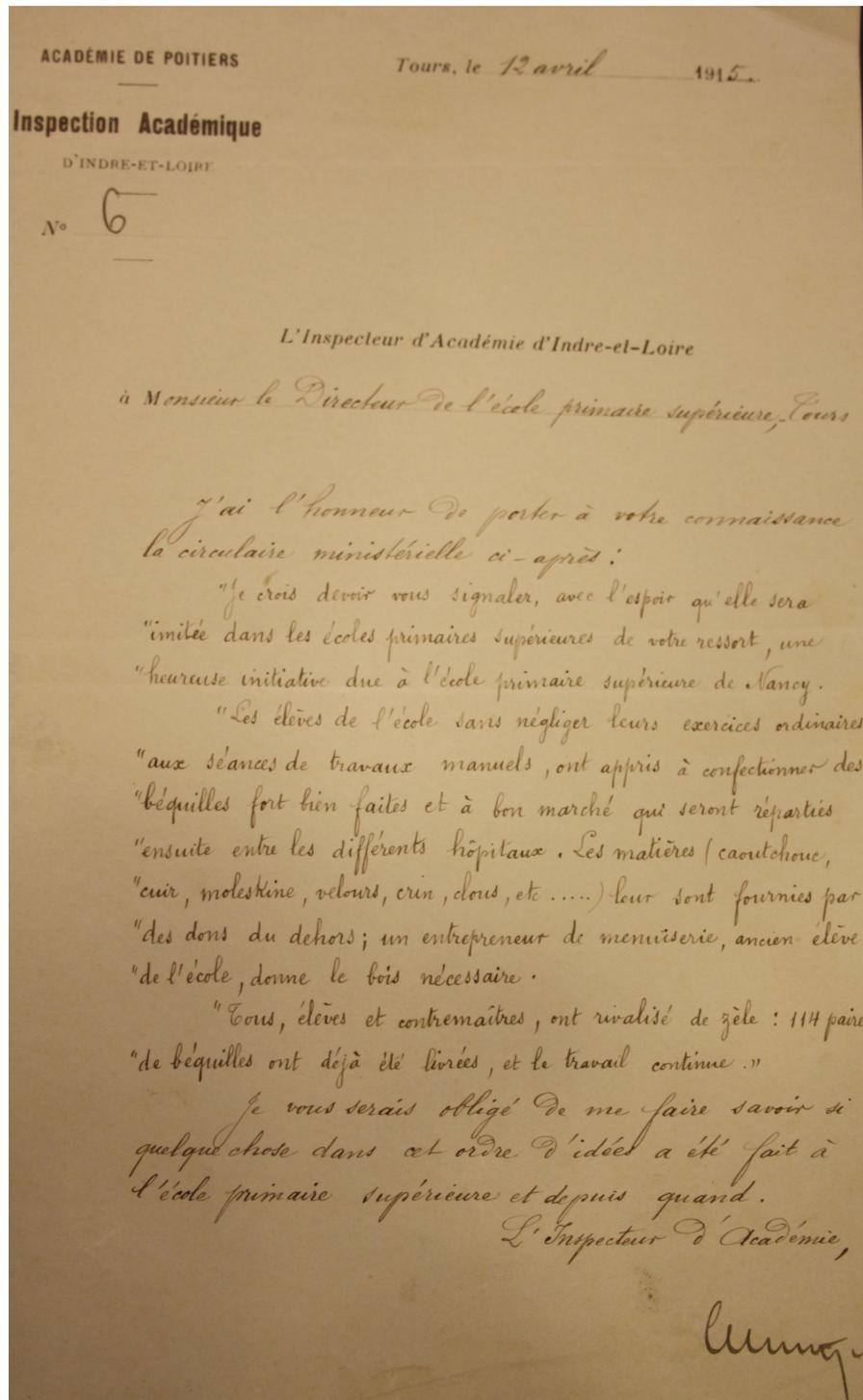
Je vous serai obligé de me rendre compte des mesures que vous aurez prises pour répondre à la présente demande et je ne doute pas que vous n'apportiez tous vos soins à obtenir un résultat utile, en toute diligence.

Le Préfet,
R. LE BOURDON.

Les femmes des réfugiés, dont la plupart sont inoccupées, pourront

Document 2 : Lettre de l'Inspecteur d'Académie au directeur de l'école primaire supérieure de Tours, 12 avril 1915

AD Indre-et-Loire T 1353



Document 3 : Réponse d'Élie Filleteau, directeur de l'école primaire supérieure, à l'Inspecteur d'Académie, 14 avril 1915

AD Indre-et-Loire T 1361

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, depuis la rentrée d'octobre, les élèves de la section industrielle ont fait de nombreux travaux pour l'hôpital Mirabeau : tables permettant aux malades de manger au lit, montures de paravent, placards, etc.... Les élèves de la section commerciale font les imprimés nécessaires à l'hôpital et demandés par la gestionnaire. Il ne me paraît pas possible d'entreprendre la confection de béquilles, les maîtres ouvriers de l'école sont mobilisés et monsieur Besnard est seul pour s'occuper de l'enseignement du travail manuel aux élèves des sections industrielles. »

Note : Instituées par la loi Guizot de 1833, les écoles primaires supérieures permettent aux élèves de condition modeste, qui ne peuvent fréquenter un établissement secondaire, de poursuivre leur scolarité pendant trois ans en suivant une formation à vocation professionnelle. Elles sont supprimées en 1941. L'école primaire supérieure de garçons de Tours est créée en 1882, elle s'installe en 1906 dans les anciens locaux du grand séminaire, place Grégoire de Tours, et deviendra le lycée Paul-Louis Courier.

Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document. Précisez sa nature.
2. Qui en est l'auteur ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Quel problème d'approvisionnement se pose en septembre 1914 ? Pourquoi ?
4. Pourquoi les enfants sont-ils concernés par cette demande ?
5. Qui est particulièrement chargé d'encadrer la confection des cache-nez ?

Questions sur le Document 2 :

Transcription :

« L'Inspecteur d'Académie d'Indre-et-Loire à Monsieur le directeur de l'école primaire supérieure, Tours
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la circulaire ministérielle ci-après :

« Je crois devoir vous signaler, avec l'espoir qu'elle sera imitée dans les écoles primaires supérieures de votre ressort, une heureuse initiative due à l'école primaire supérieure de Nancy. Les élèves de l'école sans négliger leurs exercices ordinaires aux séances de travaux manuels, ont appris à confectionner des béquilles fort bien faites et à bon marché qui seront réparties ensuite entre les différents hôpitaux. Les matières (caoutchouc, cuir, moleskine, velours, crin, clous, etc...) leur sont fournies par des dons du dehors ; un entrepreneur de menuiserie, ancien élève de l'école, donne le bois nécessaire.

Tous, élèves et contremaîtres, ont rivalisé de zèle : 114 paires de béquilles ont déjà été livrées, et le travail continue. »

Je vous serais obligé de me faire savoir si quelque chose de cet ordre a été fait à l'école primaire supérieure et depuis quand.

L'inspecteur d'Académie, »

1. Relevez la date du document et précisez sa nature.

2. Qui en est l'auteur ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Qu'ont fait les élèves de l'école primaire supérieure de Nancy ?

Questions sur le Document 3 :

1. Relevez la date du document. Qui en est l'auteur ?
2. Qu'ont réalisé les élèves de l'école primaire supérieure de Tours ? Pour qui ?
3. Dans quel cadre ont-ils faits ces travaux ?
4. Pourquoi ne peuvent-ils mettre en œuvre de nouvelles fabrications comme le demande l'Inspecteur ?

À partir des trois documents, montrez comment les élèves sont impliqués dans l'effort de guerre.

Pourquoi, à votre avis, demande-t-on aux élèves de participer à cet effort de guerre ?